

HISTORIQUE DES ENFANTS DE TROUPE ET DES ECOLES MILITAIRES PRÉPARATOIRES

HISTORIQUE



des Enfants
de Troupe
et des
Ecoles
Militaires
Préparatoires

APPELLATION "ENFANT DE TROUPE"

Deux anciens se rencontrent et, après s'être informés du déroulement de leur carrière depuis la sortie de l'École, en viennent à discuter de l'opportunité de cette appellation d' « Anciens Enfants de Troupe » qui les a suivis.

S'ils sont d'accord pour déclarer que la connaissance de leur formation première, dans une E.M.P., leur a valu, d'emblée, au cours de leurs affectations successives, une appréciation immédiate et marquée de leurs supérieurs, et parfois même, plus facilement, la désignation qu'ils souhaitaient, s'ils ont pu, en maintes circonstances voir s'affirmer, entre A.E.T., un sentiment de solidarité et en bénéficier eux-mêmes, ils estiment néanmoins, que l'appellation « Ancien Enfant de Troupe » ne cadre pas avec leur origine.

Après discussion, ils conviennent de constituer un Tribunal, dont le Président sera un ancien élève de nos Ecoles appelé à entendre les débats que soutiendront respectivement, dans le réquisitoire et la plaidoirie, deux anciens élèves devenus avocats.

Et de s'en remettre à l'autorité du Président.

La parole est à l'accusation :

Les élèves des Ecoles Militaires Préparatoires sont généralement désignés sous le nom d'Enfants de Troupe.

Cette appellation est une survivance du passé que rien ne semble justifier aujourd'hui puisque ces jeunes gens ne passent plus à la caserne.

Même à l'époque où ils comptaient dans les corps de troupe, cette appellation ne paraissait pas toujours parfaitement appropriée.

M. de Montzey, en effet, dans un article consacré aux Enfants de Troupe, paru dans un journal de la Sarthe le 18 avril 1872, jugeait plus convenable de les désigner sous le nom de « Pupilles de l'Armée ». Mais la modification demandée à cette époque, si elle témoignait de la part de son auteur un intérêt particulièrement bienveillant, ne correspondait cependant pas à une situation de fait puisque l'enfant vivait encore en caserne. Elle était donc prématurée.

Aujourd'hui, il en est tout autrement. L'enfant n'est pas plus « enfant de troupe » que ne l'est le Fléchois. Comme celui-ci, il est uniquement l'élève d'un établissement militaire d'ensei-

gnement, et il ne reste qu'à lui trouver un nom plus en rapport avec la nouvelle situation qui lui est faite. Cela n'est pas cependant très aisé en raison de la dispersion, dans six localités différentes, des élèves des Ecoles Militaires Préparatoires, ce qui exclut la possibilité de tirer leur nom de la ville où ils s'instruisent comme cela a pu se faire pour les Saint-Maixentais, les Fléchois et les Saint-Cyriens, ces derniers conservant l'appellation dont ils sont si justement fiers malgré leur séjour à Coëtquidan.

Quoi qu'il en soit, les nouvelles générations ne paraissent plus tenir à cette appellation « d'Enfant de Troupe ». Elles sentent d'instinct, que celle-ci ne leur convient plus. Inutile d'essayer de convaincre l'élève qui, par exemple à Aix ou à Autun prépare son entrée au Prytanée. A-t-il jamais été enfant de troupe ? L'est-il présentement ? Au moment de l'établissement de ses pièces matricules, quelle profession y inscrira-t-on ? On y lira « Elève d'École Militaire Préparatoire ». L'appellation d'enfant de troupe lui apparaissant inexacte, il est tenté de la réprouver.

La qualité « d'Enfant de Troupe dans la famille » était autrefois accordée par une Décision Ministérielle qui entraînait l'inscription de l'enfant, ainsi désigné, sur les registres d'un Régiment et, déjà, sur le Livret même établi à son nom.

Cette Décision, qui était assortie de quelques avantages non négligeables durant le séjour de l'enfant dans sa famille, impliquait l'entrée de celui-ci, après obtention du Certificat d'Etudes Primaires, dans une Ecole Militaire Préparatoire.

Le bénéfice des allocations familiales ayant été accordé depuis à tous les parents, et l'entrée dans les E.M.P. étant désormais assurée par voie de concours, la qualité « d'enfant de troupe dans la famille », qui ne se justifiait plus, a été supprimée par D.M. du 19 mars 1959.

Dès lors a disparu cette appellation dont la résurgence, au cours de la carrière de celui qui fut élève dans une E.M.P., ne saurait trouver aujourd'hui son application.

A l'avocat défenseur de cette appellation, spécifique à tous les anciens élèves de nos Ecoles, nous laissons maintenant le soin d'établir qu'elle est fondée :

Il est exact que l'expression par laquelle ont été désignés les enfants incorporés dans les régiments ou admis dans différentes Ecoles Militaires, royales ou non, a été celle « d'enfant — ou de Pupille de l'Armée — », dans certains cas, aussi, « d'Orphelins de l'Armée », et il est non moins exact que nos élèves dont l'instruction et la préparation les ont séparés de l'armée depuis la loi de 1884, ne sont pas à proprement parler des enfants de troupe et qu'ils pourraient plus exactement reprendre à leur compte leur ancienne appellation, ou peut-être, mieux encore, celle de « Cadets de l'Armée ».

Il est, en outre, établi que l'appellation « enfant de troupe », parue pour la première fois en 1776, c'est-à-dire il y a bien près de 200 ans — quarante ans avant que naisse celle de « Brution » qui est spécifique aux Fléchois — a été reprise par la suite dans tous les textes officiels et dans les commentaires de la presse.

L'appellation « enfant de troupe » peut-elle, en fait, contrarier celui qui se trouve ainsi désigné ? Les mots ont leur magie et force est de reconnaître que l'expression « enfant de troupe » est d'une résonance un peu lourde. Il en est ainsi de celle de corps de troupe, qui peut, en effet, évoquer celle d'éléments agrégés sans harmonie, et que n'a pas celle de corps d'armée. Napoléon, qui revisait après coup ses déclarations, ne l'ignorait pas et il a su donner aux noms de ses batailles la dénomination qu'appelait la résonance qu'il souhaitait, telle la bataille des Pyramides qui se déroula à Embabeh, distant de quatre kilomètres des monuments que firent élever Képhrem, Chéops et Mykérinos, celle d'Austerlitz qui se déroula à Ondlitz, distant de 12 kilomètres du lieu de la bataille, et celle de Waterloo qui eut lieu à la Haie Sainte, au Mont Saint-Jean, et aux Quatre Bras.

Mais, à tout prendre, l'expression de brution, dont on a pu penser, durant longtemps, par un rapprochement aussi sommaire qu'arbitraire, qu'elle évoquait quelque « abrutissement » et qui a, en fait, une tout autre origine (1) ne saurait choquer les Elèves du Prytanée. De cette expression, ils en sont fiers; d'avoir été Brutions, ils en tirent un légitime orgueil.

Quant aux appellations de « Fistots » pour les élèves de première année de la classe de « Flotte » préparatoire à Navale, d'Hypo et de Taupe, pour ceux qui préparent Polytechnique,

(1) BRUTION : Sous la Restauration, les élèves, une fois entrés au Prytanée, ne sortaient plus que pour passer à Saint-Cyr ou dans les régiments. Point de sorties le dimanche, point de vacances et ils ne revoyaient jamais leurs parents. Durant 8 ou 9 années, ils étaient astreints à la rude éducation militaire que leurs dispensaient de vieux grognards de l'Empire. Par contre, dans l'Ecole de Saint-Cyr, rénovée par les Bourbons, les élèves, surtout recrutés dans les familles appartenant à la noblesse, étaient traités avec beaucoup d'égards, et bénéficiaient de sorties et de vacances. L'arrivée des Fléchois à Saint-Cyr ne pouvait manquer de faire impression et de provoquer des heurts entre des jeunes gens dont l'éducation était si dissemblable. « Si l'un de nous touchait à un Fléchois — déclarait en 1882 un vieux Général qui, en sa qualité d'élève de Saint-Cyr de 1815 à 1822, y vit arriver les 6 premières promotions de Brutions — il les avait tous sur le dos... et c'étaient de fameux lutteurs qui n'avaient peur de rien ! Aussi, nous ne les aimions pas beaucoup; nous les regardions comme des sauvages et, à chaque fournée, nous disions : « Voilà les Lions du Brutium qui débarquent ».

Lion du Brutium ? Hommage, en fait, aux Fléchois, car le Brutium était une province romaine du Sud de l'Italie, réputée pour la rusticité de ses mœurs et l'héroïsme de ses soldats.

de « Bazar » donnée aux élèves de première année à l'E.S.M.I.A. — du nom de la cour de Novi-Bazar, où ils étaient autorisés à circuler — de Corniche, parce qu'il y avait une corniche au-dessus de la porte d'entrée de la classe de préparation, elles n'ont jamais eu un caractère péjoratif, et devenir « Fistot » ou « Cornichon » est bien l'espoir qui anime des études difficiles poursuivies sans répit. Et c'est, assure-t-on, parce que Napoléon III, qui les avait observés dans un défilé où ils étaient totalement dépourvus de l'allure recommandée en la circonstance, s'exprima ainsi à leur sujet : « Qui sont ceux-là ? Ils marchent comme des cagneux ! » que les Normaliens ont adopté l'appellation de « Khagneux » pour désigner les candidats à leur Ecole, se réservant celle de « Carré », de « Cube » et « d'archi-cube », pour les élèves de première, de deuxième et de troisième année de leur Etablissement.

Brution, Fistot, Bazar, Khagneux, Cube, voire Archi-Cube, quel est le père qui ne serait fier de voir son fils ainsi désigné ? Pourquoi en serait-il autrement quand celui-ci l'est sous la dénomination d'enfant de troupe ?

Les Brutions ont relevé le défi. « Ils étaient du Prytanée » disent-ils en citant les grandes figures que sont : La Tour d'Auvergne, d'Aureilles de Paladines, Galliéni. Mais comme le déclarait en 1922 le Chef de Bataillon Grangié, ancien commandant de l'E.M.P. de Rambouillet, au Commandant Sanguinède, « les enfants de troupe ont eux aussi de qui tenir » : le Maréchal Moncey, les Généraux Humbert et Guignabaudet et, plus près de nous le Président Edouard Herriot qui rappelait au Général Stehlé alors Président Général de notre Association, à l'occasion de la cérémonie qui marquait le centenaire de Jean Richepin (1) : « Moi aussi je suis un ancien enfant de troupe du 93^e de Ligne »

(1) Notre ami, Henri Falet, nous a narré l'anecdote suivante :

Alors qu'il se trouvait en vacances, il s'était rendu avec son frère sous l'uniforme de leur Ecole (Ramb. 08-13) à une réunion où Jean Richepin, académicien, devait prendre la parole.

Les apercevant, Richepin vint s'asseoir familièrement auprès d'eux et leur raconta comment, grâce à sa connaissance du tambour, il avait pu accéder à l'Académie Française. Ses premières visites de candidature l'avaient laissé dans l'incertitude, et il s'était présenté, selon la tradition, chez le Marquis de Vogüé dont la voix ne paraissait pas devoir lui être acquise. Introduit dans le salon de celui-ci, il dut attendre. Soucieux, puis sans doute énervé, l'idée lui vint d'utiliser un tambour qui ornait la pièce. Ce fut vite fait : le baidrier passé, le tambour fixé, il se mit à jouer avec vigueur. Une porte s'ouvrit brusquement et le Marquis de Vogüé apparut, stupéfait : Mais c'est !... — La Marche du Régiment de votre aïeul auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir et où, étant enfant de troupe, j'ai appris à jouer du tambour, lui répondit Richepin, qui ajouta : Voyant ce tambour, je n'ai pu vraiment résister.

Le Marquis de Vogüé, conquis, émerveillé, promit non seulement sa voix, mais encore de faire campagne en faveur de Richepin... qui fut élu.

et Jean Richepin qui déclara publiquement, le 6 décembre 1913, au banquet de notre Association où il se trouvait en compagnie du Général Galliéni, que sa dernière ambition consistait, tout court, à faire inscrire sur sa tombe, ces seuls mots auxquels il tenait par-dessus tout : « Ci-gît un Enfant de Troupe », entendant par là reporter toute sa gloire sur sa modeste origine qui lui avait permis d'acquérir les qualités essentielles qui lui ont assuré son succès.

Il suffit d'ailleurs de l'écouter pour s'en convaincre : Quand un homme tel que le Général Galliéni, dit-il, va dans un pays comme le Tonkin, l'Indochine, Madagascar, ce n'est pas pour y apporter des ruines, c'est pour faire qu'après son départ ce pays soit organisé et devienne un pays par des gens qui peuvent être des frères.

« Si lui, de son côté, et moi de mon petit côté, nous avons pu arriver à faire quelques conquêtes dans ce sens pour notre pays, nous le devons à ce que nous avons été des enfants de troupe (1). Voilà pourquoi j'en suis fier.

Pourrait-on espérer un hommage plus éclatant rendu à la personnalité d'Enfant de Troupe ?

Et voici ce que déclara le Général Galliéni au cours de cette même soirée :

« Pour un vieux soldat et un vieux général comme moi, les enfants de troupe ne sont pas des inconnus. Je les ai rencontrés partout. Mais là où j'ai pu apprécier leur valeur, leur courage et leur dévouement, c'est dans nos campagnes coloniales où je les ai si souvent rencontrés.

« Que de fois, dans nos marches à travers l'Indochine, le Tonkin ou dans les forêts de Madagascar, je m'arrêtais pour féliciter officiers et sous-officiers. Bien souvent, je demandais leur origine. Que de fois m'a-t-on répondu : Enfant de Troupe. Et quelquefois aussi, après les combats qui ont marqué la conquête et la pacification de nos grandes colonies, lorsqu'on faisait l'appel de nos morts, on m'a présenté les livrets trouvés sur les corps des victimes et sur lesquels je lisais : « Enfant de Troupe ».

« Tout cela pour dire que les Enfants de Troupe sont de vieilles connaissances, et qu'ils ont en moi un ami et un défenseur. »

Ces fortes paroles impressionnèrent tous les assistants et les réconfortèrent dans leur origine. Il est même permis de penser qu'elles trouvèrent chez le Capitaine Matter une résonance pro-

(1) A noter que Richepin, qui connaissait la qualité d'ancien Fléchois du Général Galliéni, n'hésite pas cependant à le déclarer comme ancien enfant de troupe.

fonde puisque, 46 ans plus tard, en février 1959, l'inscription suivante fut, selon ses volontés, portée sur sa tombe :

Enfant de Troupe
Soldat
Général de Division
Grand Croix de la Légion d'Honneur.

Succédant à ces grands anciens, de nombreux généraux qui sont issus de nos Ecoles et se déclarent tous « Anciens Enfants de Troupe », leur ouvrant la voie, le Général de Division Odry, qui entra en 1875 à l'E.M.P. de Rambouillet, Bourret, Général d'Armée qui, jeune Lieutenant dans l'équilibre heureux d'une tête bien faite, menait déjà de pair ses études de Droit et d'Economie politique avec ses travaux tactiques et stratégiques, Pouyade, Général de Brigade Aérienne, ancien Commandant de l'Escadrille « Normandie-Niemen », quatorze citations, l'un des officiers les plus décorés de France. Ayant affirmé leurs aptitudes pour un poste toujours plus élevé, le Général Dudognon, ancien Directeur de la D.P.M.A.T., qui fut membre du Conseil Supérieur de la Guerre, et son cadet de deux ans à l'E.M.P. d'Autun, Fouquault, dont la carrière est marquée par les plus brillantes étapes : Major à Saumur, Ecole de Guerre, Directeur Adjoint de la D.P.M.A.T., Général de Corps d'Armée, Grand Officier de la Légion d'Honneur. D'une même classe de la promotion 1915-1918, cinq généraux, et combien d'autres, combien d'officiers supérieurs de chaque promotion de chaque Ecole.

Et puis, comme le Prytanée, des Professeurs, des Médecins, des Ingénieurs, des Directeurs de l'Administration et dans l'Industrie, tous formés dans nos Ecoles où les valeurs trouvent leur abri et se rassemblent les vertus, tous anciens élèves d'une Ecole Militaire, certes, mais tous aussi anciens Enfant de Troupe déclarés.

Mais cette réserve que peut parfois provoquer l'appellation « enfant de troupe » ne résulte-t-elle pas de l'ignorance même du grand public de ce que sont nos Ecoles ? Cette réserve ne peut trouver son explication que dans le silence de certains sur leur origine, ce qui, par voie de conséquence, nuit au recrutement des E.M.P. Le grand public est insuffisamment informé et c'est à chacun de nous qu'il appartient de reviser son jugement.

Voici d'ailleurs un fait, encore tout récent puisqu'il date de 1960, qui illustre la méconnaissance caractérisée de ce qu'est l'Enfant de Troupe. Nous assistions à une conférence-guidée qui se tenait dans l'église Saint-Eustache, du quartier des Halles, à Paris. Mlle T..., éminente conférencière des Monuments Historiques, arrêta ses auditeurs devant le tombeau de Chevert qui porte l'inscription suivante : Entré au Service à l'âge de 11 ans..., chaque grade fut le prix d'une action d'éclat... Le seul titre de Maréchal de France manque, non pas à sa gloire, mais à l'exem-

ple de ceux qui le prendront pour modèle. » Ce qui est remarquable ici, crut devoir préciser Mlle T..., c'est de voir que l'enfant de troupe Chevert, dont la carrière normale était celle de sous-officier, est cependant parvenu au grade de général. Encore aujourd'hui, ajouta-t-elle, l'ancien enfant de troupe ne peut atteindre que le grade d'adjudant ». Elle fut immédiatement « stoppée » et reçut une telle avalanche de précisions destinées à éclairer sa religion qu'elle convint de son ignorance... et s'engagea à faire désormais état de ce qu'elle venait d'apprendre.

« Enfants de Troupe », cette appellation est toujours reprise chaque fois qu'il s'agit d'honorer nos Ecoles Militaires Préparatoires. Elle l'a été, elle l'est dans les actes qui consacrent leur valeur et la reconnaissance de la Nation. Elle est inscrite dans tous les textes des citations qui leur ont été accordées, tant pour la guerre de 1914-1918, à laquelle elles ont fourni un lourd contingent de tués, de disparus, de blessés, que pour leur hauts faits de résistance durant celle de 1940-1944; elle l'est aussi dans celui qui leur a conféré la distinction de la Légion d'Honneur.

Ainsi, l'appellation d'enfant de troupe est bien attribuée à chaque élève de nos Ecoles. Elle « colle » à lui, le définit, lui appartient, et, lui ayant assuré sa personnalité, fait désormais partie intégrante de ce qu'il est : quoi qu'il lui advienne et jusqu'où il pourra s'élever.

Nous avons fini. Il faut clore le débat. Voici le jugement rendu par M. le Président Gérard Turpault, ancien élève de l'Ecole des Andelys, le premier des élèves de nos Ecoles qui fut admis au Prytanée, ancien Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, aujourd'hui Conseiller à la Cour de Cassation.

ARRET :

Considérant que le titre officiel des élèves admis dans les Ecoles de l'Etat est constitué par la dénomination même de l'école à laquelle ils appartiennent; qu'ils sont ainsi, par exemple, élèves de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Ecole Centrale, de l'Ecole de Saint-Cyr; que, dès lors, il est normal que les élèves des Ecoles Militaires Préparatoires reçoivent *officiellement* le titre d'élèves de l'Ecole Militaire Préparatoire d'Autun, des Andelys, de Billom, etc...

Considérant cependant que, hors le domaine strictement officiel, les Elèves des Ecoles de l'Etat ou ceux qui préparent leur admission dans ces Ecoles, revendiquent souvent, avec amour et fierté, une appellation parfois bizarre, sinon péjorative, dont l'origine remonte à un événement ancien ou à des circonstances qui ont marqué, coloré et, en quelque sorte, estampillé la vie de l'Ecole; que cette appellation devient alors un

titre dont les élèves s'honorent : X, Taupins, Khagneux, Brutions, Archicube, etc...

Considérant qu'une telle appellation, consacrée par l'usage et la tradition, peut, parfois, être contestée quant à son exactitude eu égard aux vraies caractéristiques des élèves; qu'on comprend, par conséquent, ainsi qu'en fait état l'accusation, que M. de Montzey, en 1872, ait proposé qu'on substituât au terme « Enfant de Troupe » celui de « Pupille de l'Armée »; qu'on peut, en effet, disputer sans fin sur la question de savoir si, dans le passé, l'appellation « enfant de troupe » était préférable ou non à celle de « Pupille de l'Armée » ou à toute autre; qu'aujourd'hui, il serait vain de prétendre soutenir que nos jeunes camarades des Ecoles Militaires Préparatoires sont des « enfants de troupe », des « enfants de la troupe » dans le sens précis du terme; qu'il est évident que si ces Ecoles étaient nées spontanément dans l'état où elles recrutent et fonctionnent actuellement, personne n'aurait eu la pensée de désigner leurs élèves par ce vocable;

Mais considérant que les institutions les plus solides et les plus respectables puisent leur origine dans un lointain passé; qu'il en est ainsi de nos Ecoles Militaires Préparatoires qui sont le couronnement d'une longue et lente évolution à partir d'une coutume, sans doute vieille comme les années, et selon laquelle des enfants nés aux armées, ou adoptés par elle, suivaient la troupe, s'exerçant au métier des armes et combattant aux côtés de leurs aînés, rivalisant avec eux de courage et d'adnégation, que l'histoire nous en a conservé maints exemples;

Considérant que si cette appellation d'enfant de troupe n'a pas toujours bénéficié du prestige dont elle jouit présentement, ce fait est imputable, moins à ceux qui l'ont reçue qu'aux mœurs de l'époque et à l'indifférence du Pouvoir; que, nonobstant l'état médiocre dans lequel l'Etat et ses règlements maintenaient nos anciens, nombre d'entre eux, par leur intelligence, par leur volonté prévévérante, par leur courage et leur héroïsme, se sont hissés aux rangs et aux charges les plus élevés de la Nation; que nous renvoyons, sur ce point, aux citations du plaidoyer de la défense; que c'est grâce à leur action et au dévouement qu'ils ont dépensés pour améliorer le sort des jeunes camarades qui devaient leur succéder; que, progressivement, les Ecoles ont été créées, puis, que l'enseignement qu'elles dispensaient, d'abord primaire élémentaire, est devenu primaire supérieur, enfin secondaire et technique, ouvrant ainsi à tous les portes d'un avenir convenable et, aux meilleurs, l'accès aux plus hautes situations;

Considérant que si, d'aventure, il s'en trouvait, héritiers ingrats, qui renient leur origine, ils ne pourraient, sans honte, profiter de la gloire de leurs aînés en restant sous les plis du drapeau de leur Ecole chargé des Croix de Guerre et de la Légion d'Honneur, gagnées, disent les citations, par les « Enfants de Troupe »;

Considérant, en outre, que quel que soit leur désir de ne vouloir se parer que du seul titre officiel d'élève de telle ou telle Ecole Militaire Préparatoire, le peuple, indifférent à leurs mesquines prétentions, dira toujours, en les voyant passer : « ce sont des enfants de troupe »; que ce titre, malgré eux, leur collera à la peau, car les mots ont une vie propre et qu'il ne dépend pas de quelques volontés qu'ils naissent et qu'ils meurent;

Considérant, en définitive, que l'appellation « enfant de troupe » est synonyme de travail, de courage, d'abnégation et de sacrifice, qu'elle est lourde des mérites et de la gloire de nos aînés; qu'elle est le lien nécessaire, indispensable entre nos différentes Ecoles, le signe de la solidarité qui nous unit tous et qui rattache le passé à l'avenir; que, dès lors, nous devons les revendiquer hautement, fièrement, comme notre titre de noblesse,

PAR CES MOTIFS :

Déclarons souhaiter de toute la force et la conviction qui jaillit de notre esprit, de notre âme et de notre cœur, que tous nos camarades de nos chères Ecoles, et pour lesquels nous avons la plus profonde affection, s'honorent de dire, en tout temps et en tout lieu : « JE SUIS UN ENFANT DE TROUPE. »